

# Protocole lié au Covid-19

## Réouverture des terrains de tennis en extérieur Informations aux participants

En conformité avec le Décret n° 2020-545 du 11 mai 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, et dans l'application des recommandations sanitaires à la reprise sportive post confinement lié à l'épidémie de Covid19 du ministère des sports et de la Fédération Française de Tennis, **la pratique du tennis, en extérieur et uniquement en simple, pourra reprendre à partir du samedi 16 mai 2020** dans le respect du protocole ci-dessous. Cela concerne les terrains de tennis à La Haye et à Périers.

### Conditions de reprise de l'activité

L'accès aux terrains est autorisé uniquement pour les joueuses et les joueurs qui :

- Sont adhérents du club.
- Ont signé et retourné au Président(e) du club le formulaire de reprise d'activité (ce formulaire est disponible sur le site [www.fft.fr](http://www.fft.fr)).
- Ont réservé le court. La réservation s'effectue en ligne.

### Modalités de fonctionnement

#### Avant d'entrer sur le court

- Les joueuses et les joueurs doivent **respecter les consignes générales de sécurité sanitaire** (ne pas venir jouer en cas de fièvre, toux, signes d'infection rhinopharyngée...).
- Les joueuses et les joueurs doivent **arriver en tenue de tennis** (les vestiaires sont fermés jusqu'à nouvel ordre) et **avec leur propre matériel** (incluant leur propre gel hydroalcoolique).
- Les joueuses et les joueurs doivent **se laver les mains** pour limiter les risques de contamination des poignées de porte.
- Pour **éviter que les joueuses ou les joueurs se croisent lors des changements de créneaux horaires**, il leur est demandé :
  - **d'entrer individuellement**
  - **d'arriver à l'heure exacte de réservation**
  - **de quitter le court 5 minutes avant la fin de la séance.**

#### Sur le court

- Les **règles habituelles de distanciation sociale** minimum de 2 mètres doivent être respectées.
- **Lors des changements de côté**, les joueuses ou les joueurs passent de part et d'autre du filet, dans le sens des aiguilles d'une montre, pour ne pas se croiser.
- Il est **demandé d'utiliser des balles marquées ou de couleurs différentes** pour chaque joueuse ou joueur, à raison de 4 à 6 balles par personne.

- Chaque joueuse ou joueur **servira uniquement avec ses balles marquées**. Une joueuse ou un joueur ne doit en aucun cas toucher une balle marquée de son partenaire avec ses mains.
- Les joueuses ou joueurs **ne doivent pas se toucher le visage** avec la main pendant le jeu.
- Les joueuses ou joueurs doivent **déposer leur serviette exclusivement dans leur sac**.
- Les joueuses ou les joueurs ne doivent **pas toucher le filet**.
- La **poignée de main à la fin de la partie n'est pas autorisée**. Un signe de la main ou de la raquette peut la remplacer afin que les règles de distanciation habituelles soient respectées.

## Après le jeu

- Les joueuses ou joueurs doivent **se laver les mains** avant de sortir du court.

**Ce Protocole est susceptible d'évoluer au gré de la situation sanitaire nationale et territoriale et des décisions gouvernementales et fédérales qui en découleront.**